



Bien gérer son argent ne consiste pas seulement à joindre les deux bouts. Les prix des biens et des services sont en hausse et vous remarquez que votre chèque de paie ne vous permet pas d'en acheter autant qu'avant.

Parfois, il est plus facile de réduire ses dépenses que de trouver de l'argent supplémentaire. La gestion de vos dettes et de vos dépenses peut vous aider. Voici quelques pistes à envisager.

**Chaque occasion de dépenser est une occasion d'économiser.** Pensez à ce que vous dépensez – restaurants, cafés raffinés et abonnements peuvent faire monter la facture. Si le produit est indispensable, pouvez-vous comparer avant d'acheter? Vous pourriez être surpris des économies possibles.

**Réglez vos dettes.** Les taux d'intérêt sont en hausse. Vos paiements d'intérêts mensuels sur les cartes de crédit, les prêts, voire les hypothèques à taux variable peuvent ainsi augmenter. Réduisez-les un à un, en commençant par les frais d'intérêt les plus élevés. Pensez à retarder ou à réduire vos nouveaux achats pour privilégier le remboursement de vos dettes.

**Fixez des objectifs et établissez un budget.** Mettre par écrit des objectifs réalistes peut être très utile. Rappelez-vous de commencer par de petits changements pour établir de bonnes habitudes.

**Demandez conseil à un professionnel.** Parfois, la gestion des dettes et l'épargne pour l'avenir peuvent faire peur. Discutez avec votre conseiller des différentes stratégies applicables à votre situation.

©2023 Manuvie. Tous droits réservés. Le présent matériel est la propriété de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) et il est utilisé sous licence restreinte. Il ne peut être copié, transmis ou utilisé sans l'autorisation écrite expresse de Manuvie. Manuvie ne peut être tenue responsable des dommages ou des pertes découlant de l'utilisation des renseignements contenus dans ce commentaire. Les personnes et les situations évoquées sont fictives et toute ressemblance avec des personnes vivantes ou décédées serait pure coïncidence. Cette vidéo est proposée à titre indicatif seulement. Elle n'a pas pour objet de donner des conseils particuliers d'ordre financier, fiscal, juridique, comptable ou autre et les renseignements qu'elle fournit ne doivent pas être considérés comme tels. Nombre des points analysés varient selon la province. Tout particulier ayant pris connaissance des renseignements formulés ici devrait s'assurer qu'ils sont appropriés à sa situation en demandant l'avis d'un spécialiste. Le nom Manuvie et le logo qui l'accompagne sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.